Projet de « Charte de bonnes pratiques »

Echanges de données entre l'OVE de Tours et les responsables pédagogiques de LP et de M2 dans le cadre des enquêtes de suivi des diplômés 30 mois après l'obtention du diplôme

Préambule :

Dans le cadre de l'enquête nationale annuelle sur le suivi de l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur pilotée par le MESR, l'Observatoire de la Vie Etudiante de l'Université François-Rabelais (ci-après dénommé « l'OVE ») interroge chaque année les diplômés de licence professionnelle (LP) et master 2 (M2) trente mois après l'obtention de leur diplôme. Cette enquête nationale - qui implique le recueil de données nominatives – fait l'objet d'une déclaration à la CNIL afin de garantir aux répondants la confidentialité des données recueillies et leur utilisation uniquement à des fins statistiques (cf. annexe 3). La procédure de l'enquête nationale est également encadrée par une charte signée conjointement par le MESR et le Président de l'Université (cf. annexe 3).

Les responsables pédagogiques des formations concernées, agissant dans le cadre de leur fonction professionnelle - dans un but d'évaluation de la qualité de la formation pédagogique dispensée - participent de fait à la gestion locale annuelle de cette enquête en fournissant annuellement à l'OVE les coordonnées des diplômés qu'ils suivent individuellement après leur sortie de l'établissement. Dans cette perspective, ces responsables pédagogiques ont émis le souhait de disposer en retour des données individuelles extraites de l'enquête annuelle de l'OVE. Afin de répondre à cette demande tout en respectant la loi Informatique et Libertés, l'OVE propose aujourd'hui une charte encadrant cet échange de données, qui devra être validée par le Conseil de Etudes et de la Vie Universitaire. Parallèlement, dans la mesure où les données détaillées de l'enquête seraient donc communiquées aux responsables pédagogiques des formations, il serait souhaitable que les filières ne réalisent pas d'enquêtes de suivi de leurs diplômés au même moment que l'OVE sur la promotion enquêtée par l'OVE (voir article 5 : calendrier de l'enquête)

Article 1 - Objet de la charte :

La présente charte a pour objet d'encadrer l'échange de données entre, d'une part, les responsables pédagogiques de licence professionnelle et de Master 2, d'autre part, l'OVE de l'université de Tours. Cette charte sera applicable à partir des résultats de l'enquête 2012 auprès des diplômés 2010.

Article 2 - Engagement des parties :

A la stricte condition que le diplômé ait autorisé la transmission des informations le concernant – par l'intermédiaire d'une question posée dans l'enquête – l'OVE s'engage à transmettre aux responsables pédagogiques des formations diplômantes concernées qui en font expressément la demande certaines données recueillies à partir de l'enquête 2012.

De leur côté, les responsables pédagogiques destinataires de ces données :

- s'engagent à transmettre à l'OVE les coordonnées des anciens diplômés dont ils disposent lorsque l'OVE en fait la demande pour les besoins de l'enquête nationale
- s'engagent également à ne diffuser à aucun tiers les informations individuelles transmises sauf quand, dans le cadre de leur mission pédagogique, d'autres enseignants de la formation auraient nécessité à contacter d'anciens diplômés afin de les faire intervenir dans l'établissement, par exemple pour des « conférences métier ».

L'engagement de chacune des parties est entériné par la signature de la charte pour la durée du contrat d'établissement – sauf en cas de changement de responsable de la formation diplômante concernée - au moment où le responsable pédagogique fait la première demande de réception des données individuelles.

Article 3 – Procédure:

Dans le questionnaire de l'enquête 2012 diffusée auprès des diplômés 2010 de M2 et de LP à partir du 1er décembre 2012, l'OVE a ajouté un item permettant au diplômé de donner son accord quant à la transmission des informations sur sa situation professionnelle actuelle au responsable pédagogique de sa formation.

Les responsables pédagogiques des formations diplômantes concernées devront de leur côté exprimer une demande par mail à la responsable de l'OVE en précisant les données qui les intéressent. Il leur sera alors demandé de signer cette « charte de bonnes pratiques », en échange de laquelle ils recevront les données attendues. Ces données leur seront renvoyées sous la forme d'un tableau Excel contenant une ligne par individu et en colonne les données que le diplômé aura autorisé à transmettre :

et/ou
- coordonnées personnelles et/ou professionnelles
- informations sur sa situation professionnelle

Par la suite, dans le mail où l'OVE questionne annuellement les responsables pédagogiques sur les coordonnées des anciens diplômés, l'OVE rappellera la possibilité de recevoir ces données. Dans le cas où la charte aurait déjà été signée par l'enseignant responsable de la formation, une simple réponse par mail de sa part suffira à l'envoi par l'OVE de ces données individuelles de suivi.

Dans le cas où un nouvel enseignant aurait été nommé responsable d'une formation de LP ou de M2, obligation lui sera faite de s'engager à son tour par la signature de la charte s'il souhaite être destinataire de certaines données individuelles sur la situation professionnelle des anciens diplômés.

Concernant les diplômés qui n'auraient pas expressément autorisé la transmission de leurs coordonnées ou des informations sur leur situation professionnelle, les données qui les concernent ne figureront pas dans le fichier Excel transmis par l'OVE aux responsables pédagogiques.

Article 4 - Confidentialité des données :

La confidentialité des données est garantie par la déclaration CNIL dont l'enquête fait l'objet. Les préconisations de la CNIL sont détaillées dans l'Annexe 2.

Les données transmises par l'OVE aux responsables pédagogiques sont par nature uniquement destinées à un usage individuel du responsable de la formation. Toute diffusion sous quelque forme que ce soit de ces données individuelles transmises par l'OVE, sur un site web, dans un rapport ou sur tout autre support n'est pas autorisée.

Article 5 - Calendrier des enquêtes :

Chaque année, le dispositif d'enquête respecte le même calendrier :

- Octobre-novembre : phase de pré-contact (contact des diplômés en amont du début de l'enquête pour présenter le dispositif et obtenir des coordonnées à jour)
- Décembre-mars : passation du questionnaire
- Avril : nettoyage des données et mise en forme pour renvoi au MESR
- A partir de mai : analyses locales
- Juin : mise à disposition des données pour les enseignants.

<u>Liste des annexes :</u>

- Annexe 1 : questionnaire proposé en 2012 aux diplômés 2010 de Master et de Licence pro.
- Annexe 2 : extrait du guide CNIL pour l'enseignement supérieur
- Annexe 3 : charte de la collecte des données élaborée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

ANNEXES

<u>Annexe 1</u> : questionnaire qui sera proposé en décembre 2012 aux diplômés 2010 de M2 et LP

UNIVERSITÉ FRANÇOIS - RABELAIS TOURS

Devenir des diplômés 2010 de Master **1**

Vous pouvez également remplir le questionnaire à l'adresse suivante : http://sphinx.univ-tours.fr/ove/enquetem2_2010/questionnaire.htm

L'Observatoire de la Vie Etudiante lance son enquête annuelle auprès des titulaires d'un Master 2 afin de connaître leurs parcours depuis l'obtention du diplôme.
Votre participation est indispensable à la réussite de cette enquête aussi nous vous remercions de prendre quelques instants pour répondre à l'ensemble des questions qui suivent.

Vous pouvez choisir de répondre en ligne au questionnaire en utilisant l'adresse internet ci-dessous :

http://sphinx.univ-tours.fr/ove/enquetem2_2010/questionnaire.htm

et en saisissant l'identifiant suivant :

Vous pouvez également choisir de remplir ce questionnaire papier et nous le renvoyer en utilisant l'enveloppe pré-timbrée ci-jointe.
Nous vous demandons de répondre le plus sincèrement possible à l'ensemble des questions. Veillez à lire attentivement toutes les questions et les consignes.

D'avance, merci pour votre participation à cette enquête !

Les informations recueillies dans le cadre de la présente enquête font l'objet d'un traitement informatique destiné à mesurer l'insertion professionnelle des diplômés. Les destinataires des données sont d'une part l'université François-Rabelais de Tours, d'autre part le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour établir des indicateurs d'insertion professionnelle par établissement et par discipline d'étude.
Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'Observatoire de la Vie Etudiante de l'université François-Rabelais (ove@univ-tours.fr). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez également remplir le questionnaire à l'adresse suivante : http://sphinx.univ-tours.fr/ove/enquetem2_2010/questionnaire.htm

Parcours scolaire et universitaire

2. Quand avez-vous validé votre diplôme de master ? Précisez le mois et l'année (ex : 09/2010). ☐☐ / ☐☐☐☐

3. Durant l'année 2009-2010 préparant au diplôme obtenu en 2010, avez-vous bénéficié d'une bourse ?

○ oui sur critères sociaux ○ oui sur d'autres critères ○ non

4. Entre le baccaulauréat et l'obtention de votre diplôme en 2010, avez-vous interrompu vos études ? (Ne pas mentionner une éventuelle interruption pour raisons de santé)

○ oui, pendant moins de 2 ans ○ oui, pendant 2 ans ou plus ○ non

5. Avant ou pendant votre M2, avez-vous obtenu un diplôme de niveau bac+4 ou plus, autre que le M1 et le M2 pour lesquels vous êtes enquêté ? (plusieurs réponses possibles)

☐ oui, un diplôme d'école de commerce ou de gestion
☐ oui, un diplôme d'école d'ingénieur
☐ oui, un diplôme spécifique aux études de droit (CAPA...)
☐ oui, un diplôme spécifique aux études de médecine, pharmacie, odontologie (DE,...)
☐ oui, un diplôme d'IEP
☐ oui, un autre M2 (différent de celui pour lequel vous êtes enquêté)
☐ oui, un diplôme d'un autre type
☐ non je n'ai pas d'autre diplôme de niveau bac+4 ou plus

6. Avant ou pendant votre M2, avez-vous réussi un concours de la fonction publique ? ○ oui ○ non

7. Pendant votre M2, avez-vous suivi un stage ? ○ oui ○ non

8. Si oui, ce stage vous a semblé :

○ inutile ○ peu utile ○ utile ○ indispensable

Mobilité internationale au cours des études

9. Avez-vous fait une partie de vos études supérieures à l'étranger (y compris un stage) ?

○ oui → *Allez à la question 10.*
○ non → *Allez à la question 14.*

10. Dans quel(s) cadre(s) êtes-vous parti à l'étranger ?

☐ programme Erasmus ☐ programme d'échange (hors Erasmus) ☐ hors programme d'échange ☐ stage ☐ autre

11. Si 'autre', précisez : _____

12. Quel était votre niveau d'étude lors de ce(s) séjour(s) à l'étranger ?

☐ 1ère année d'université ☐ 2ème année d'université ☐ 3ème année d'université
☐ 4ème année d'université ☐ 5ème année d'université ☐ 6ème année d'université et plus

13. Précisez la destination de votre(vos) séjour(s) à l'étranger :

_____

Etudes postérieures au master obtenu en 2010

14. Après l'obtention de votre master en 2010, avez-vous suivi un stage ? ○ oui ○ non

15. Si oui, vous avez trouvé ce stage post-master : ○ avec l'aide de l'université ○ sans l'aide de l'université

16. Ce stage post-master vous a été :

○ inutile ○ peu utile ○ utile ○ indispensable

17. Après l'obtention de votre master en 2010, vous êtes-vous inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur pour y suivre des études ou y préparer un concours de la fonction publique ?

(Y compris un doctorat ou une formation en alternance/apprentissage)

- ◯ **oui**
- ◯ **non** → *Allez à la question 45.*

Si oui, en quelle(s) année(s) était-ce ?

	oui		non
18. en 2010-2011 ?	◯	→ *Allez à la question 21*	◯
19. en 2011-2012 ?	◯	→ *Allez à la question 27*	◯
20. en 2012-2013 ?	◯	→ *Allez à la question 33*	◯

Si vous avez poursuivi des études en 2010-2011

21. Précisez le type de la formation suivie :

◯ DUT	◯ BTS	◯ Licence	◯ Licence professionnelle
◯ Master 1	◯ Master 2	◯ Doctorat	◯ DU
◯ IUFM	◯ Etudes comptables	◯ Etudes à l'étranger	◯ Ecole de commerce
◯ Ecole d'ingénieur	◯ Préparation de concours	◯ autre	

22. Si 'autre', précisez : _____

23. Indiquez l'intitulé précis de la formation suivie ou du concours préparé :

_____

24. Ces études ont-elles été suivies dans le cadre d'un contrat de travail ? ◯ oui ◯ non

25. Si oui, précisez s'il s'agissait :

◯ d'un contrat d'apprentissage	◯ d'un contrat de professionnalisation	◯ d'un contrat spécifique au doctorat
◯ d'une formation suivie en tant qu'élève fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire	◯ d'un plan de formation ou d'un congé individuel de formation effectué dans le cadre d'un contrat de travail	◯ aucun des cas précédents

26. Quel a été le résultat de cette formation ou de ce concours ?

◯ réussite ◯ échec ◯ en cours (attente de résultats)

Si vous n'avez pas suivi d'études les années suivantes, passez à la question 45.

Si vous avez suivi des études en 2011-2012

27. Précisez le type de la formation suivie :

◯ DUT	◯ BTS	◯ Licence	◯ Licence professionnelle
◯ Master 1	◯ Master 2	◯ Doctorat	◯ DU
◯ IUFM	◯ Etudes comptables	◯ Etudes à l'étranger	◯ Ecole de commerce
◯ Ecole d'ingénieur	◯ Préparation de concours	◯ autre	

28. Si 'autre', précisez : _____

29. Indiquez l'intitulé précis de la formation suivie ou du concours préparé :

_____

30. Ces études ont-elles été suivies dans le cadre d'un contrat de travail ? ◯ oui ◯ non

31. Si oui, précisez s'il s'agissait :

◯ d'un contrat d'apprentissage	◯ d'un contrat de professionnalisation	◯ d'un contrat spécifique au doctorat
◯ d'une formation suivie en tant qu'élève fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire	◯ d'un plan de formation ou d'un congé individuel de formation effectué dans le cadre d'un contrat de travail	◯ aucun des cas précédents

32. Quel a été le résultat de cette formation ou de ce concours ?

◯ réussite ◯ échec ◯ en cours (attente de résultats)

Si vous ne suivez pas d'études en 2012-2013, passez à la question 45.

Si vous suivez des études en 2012-2013

33. En 2012-2013,

◯ vous suivez une formation ◯ vous préparez un concours ◯ vous faites les deux

34. Indiquez l'intitulé précis du concours préparé :

_____

Si vous ne suivez pas de formation, passez à la question 40.

35. Précisez le type de la formation suivie :

◯ DUT ◯ BTS ◯ Licence ◯ Licence professionnelle
◯ Master 1 ◯ Master 2 ◯ Doctorat ◯ DU
◯ IUFM ◯ Etudes comptables ◯ Etudes à l'étranger ◯ Ecole de commerce
◯ Ecole d'ingénieur ◯ autre

36. Si 'autre', précisez : _____

37. Indiquez l'intitulé précis de la formation que vous suivez :

_____

38. Dans quelle ville se déroule cette formation ? _____

39. Précisez le code postal : ☐☐☐☐☐ *(99999 pour l'étranger)*

40. Quel financement vous permet de poursuivre vos études ?

☐ bourse ☐ aide du conjoint ☐ aide parentale ☐ prêt
☐ contrat de travail ☐ CIFRE ☐ autre

41. Si 'autre', précisez : _____

42. Suivez-vous ces études dans le cadre d'un contrat de travail ? ◯ oui ◯ non

43. Si oui, précisez s'il s'agit :

◯ d'un contrat d'apprentissage ◯ d'un contrat de professionnalisation ◯ d'un contrat spécifique au doctorat
◯ d'une formation suivie en tant qu'élève fonctionnaire ou fonctionnaire stagiaire ◯ d'un plan de formation ou d'un congé individuel de formation effectué dans le cadre d'un contrat de travail ◯ aucun des cas précédents

44. Les études que vous poursuivez en 2012-2013 constituent-elles votre activité principale au 1er décembre 2012 ?

◯ oui ◯ non

Situation professionnelle au 1er décembre 2012

45. Quelle est votre situation professionnelle au 1er décembre 2012 ?

◯ vous avez un emploi *
◯ vous n'avez pas d'emploi et vous recherchez du travail ou vous êtes en attente d'un contrat
◯ vous n'avez pas d'emploi et vous ne cherchez pas de travail

** emploi: y compris si c'est un emploi occasionnel ou de très courte durée, si vous êtes en alternance ou formation continue, ou si vous êtes en arrêt maladie ou en formation continue.*

Si vous avez un emploi : allez à la question 64.

Si vous n'avez pas d'emploi, allez à la question 46.

Questions destinées aux personnes qui ne travaillent pas au 1er décembre 2012

46. Depuis l'obtention de votre diplôme en 2010, avez-vous occupé un emploi ?

- ◯ oui → *Allez à la question 47.*
- ◯ non → *Si vous recherchez un emploi, allez à la question 56.*
  Si vous ne cherchez pas d'emploi allez à la question 63.
  Si vous ne cherchez pas d'emploi et si vous êtes en études, allez à la question 108.

47. Si oui, indiquez la date de début de votre premier emploi (ex : 10/2010): ☐☐ / ☐☐☐☐

48. Indiquez la date de fin de votre premier emploi (ex : 01/2011): ☐☐ / ☐☐☐☐

49. Quel était le statut de ce premier emploi ?

- ◯ profession libérale, indépendant, chef d'entreprise, auto-entrepreneur
- ◯ fonctionnaire (y compris fonctionnaire stagiaire ou élève fonctionnaire)
- ◯ CDI
- ◯ CDD (y compris contractuel de la fonction publique, ATER, assistant d'éducation)
- ◯ vacataire
- ◯ intérimaire
- ◯ intermittent du spectacle, pigiste
- ◯ contrat d'apprentissage
- ◯ contrat de professionnalisation
- ◯ emplois aidés (Contrat Initiative Emploi)
- ◯ volontariat international
- ◯ service civique
- ◯ autre

50. Si 'autre', précisez : _____

Votre premier emploi était-il en adéquation avec :

	oui	non
51. votre niveau de diplôme (bac+5) ?	◯	◯
52. votre spécialisation de master ?	◯	◯

53. Avez-vous rencontré des difficultés dans la recherche de votre premier emploi ? ◯ oui ◯ non

54. Si oui, quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

- ☐ difficultés à préciser votre projet professionnel
- ☐ difficultés à trouver des offres d'emploi auxquelles candidater
- ☐ difficultés à identifier des entreprises auxquelles envoyer votre candidature spontanée
- ☐ difficultés à rédiger vos CV et lettres de motivation
- ☐ difficultés à communiquer lors de vos entretiens d'embauche
- ☐ difficultés à valoriser vos compétences
- ☐ autre

55. Si 'autre', précisez :

_____

_____

Si vous ne cherchez pas d'emploi, passez à la question 63.

56. Depuis quelle date cherchez-vous un emploi ? (ex : 12/2010) ☐☐ / ☐☐☐☐

57. Depuis le début de votre recherche d'emploi, combien de candidatures avez-vous envoyées ? ☐

58. Depuis le début de votre recherche d'emploi, combien d'entretien avez-vous passés ? ☐

59. Cherchez-vous un emploi :

- ◯ dans le domaine de spécialité de votre M2
- ◯ hors du domaine de spécialité de votre M2
- ◯ dans les deux

60. Si vous recherchez un emploi hors du domaine de spécialité de votre M2, quelles en sont les raisons ?

_____

_____

_____

61. Vos recherches d'emploi s'effectuent de préférence :

- ◯ dans votre département de résidence
- ◯ dans votre région ou ses départements limitrophes
- ◯ dans la France entière
- ◯ à l'étranger

62. Etes-vous inscrit au Pôle emploi ou à l'APEC ? ◯ oui ◯ non

Passez à la question 108.

63. Si vous êtes en inactivité, merci d'en précisez la ou les raisons :

Passez à la question 108.

Questions portant sur l'emploi occupé au 1er décembre 2012

64. Occupez-vous plusieurs emplois au 1er décembre ? ◯ oui ◯ non

65. Si oui, combien ?

Dans ce cas, les questions suivantes (sauf les dernières sur le temps de travail et le revenu) portent sur l'emploi que vous considérez comme principal.

66. Depuis quelle date occupez-vous cet emploi ? (ex : 03/2011) /

67. Quel est l'intitulé exact de cet emploi ?

68. Décrivez en quelques mots vos missions principales :

69. Quel est votre statut d'emploi ou votre type de contrat de travail à cette date ?

- ◯ profession libérale, indépendant, chef d'entreprise, auto-entrepreneur
- ◯ fonctionnaire (y compris fonctionnaire stagiaire ou élève fonctionnaire)
- ◯ CDI
- ◯ CDD (y compris contractuel de la fonction publique, ATER, assistant d'éducation)
- ◯ vacataire
- ◯ intérimaire
- ◯ intermittent du spectacle, pigiste
- ◯ contrat d'apprentissage
- ◯ contrat de professionnalisation
- ◯ emplois aidés (Contrat Initiative Emploi)
- ◯ volontariat international
- ◯ service civique
- ◯ autre

70. Si 'autre', précisez :

71. Quel est le niveau de l'emploi que vous occupez ?

- ◯ personnel de catégorie A de la fonction publique
- ◯ ingénieur, cadre, profession libérale, profession intellectuelle supérieure
- ◯ personnel de catégorie B de la fonction publique
- ◯ emploi de niveau intermédiaire : technicien, agent de maîtrise, maîtrise administrative et commerciale, VRP
- ◯ personnel de catégorie C de la fonction publique
- ◯ manoeuvre, ouvrier
- ◯ employé de bureau, de commerce, personnel de service

72. Si vous n'avez pas répondu à la question précédente, merci d'indiquer quel est, selon vous, le niveau de l'emploi que vous occupez ?

73. Qui est votre employeur ?

- ◯ vous-même
- ◯ une entreprise publique
- ◯ un organisme à but non lucratif, une association
- ◯ un particulier
- ◯ la fonction publique (d'état, territoriale ou hospitalière)
- ◯ une entreprise privée
- ◯ une personne exerçant une profession libérale ou un indépendant (cabinet, étude notariale...)
- ◯ autre

74. Si 'autre', précisez : _____

75. Quel est le nom de l'entreprise ou administration qui vous emploie ?

_____

76. Quel est le secteur d'activité économique de votre employeur ?

- ◯ Agriculture, sylviculture et pêche
- ◯ Industries manufacturières (dont industrie alimentaire, de l'habillement, automobile, pharmaceutique, métallurgique...)
- ◯ Production et distribution d'eau
- ◯ Commerce, réparation d'automobile et de motocycles
- ◯ Hébergement et restauration
- ◯ Activités financières et d'assurance
- ◯ Activités spécialisées scientifiques et techniques (dont activités juridiques, architecture, publicité, traduction, activités vétérinaires...)
- ◯ Administration publique
- ◯ Santé humaine et action sociale
- ◯ Autres activités de services
- ◯ Industries extractives
- ◯ Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
- ◯ Construction
- ◯ Transports et entreposage (dont activités de courrier)
- ◯ Information et communication (dont édition, presse, portails internet...)
- ◯ Activités immobilières
- ◯ Activités de services administratifs et de soutien (dont activités de location, agence de travail temporaire, agence de voyage, sécurité...)
- ◯ Enseignement
- ◯ Arts, spectacles et activités récréatives (dont bibliothèques, musées...)
- ◯ Autre

77. Si 'autre', précisez : _____

78. Dans quelle ville travaillez-vous ? _____

79. Dans quel département se situe votre lieu de travail ? ☐☐ *(97 pour les DOM, 99 pour l'étranger, 00 si vous travaillez dans plusieurs départements)*

80. Quel est votre temps de travail ? ◯ temps plein ◯ temps partiel

Pour les personnes occupant plusieurs emplois, indiquez le temps cumulé sur ces emplois.

81. Si l'emploi est à temps partiel, quelle est la quotité travaillée (en %) ? ☐

82. Si vous travaillez à temps partiel, souhaiteriez-vous travailler davantage ? ◯ oui ◯ non

83. Quel est votre salaire/revenu net MENSUEL en euros (hors primes et 13ème mois) ? ☐

Pour les personnes occupant plusieurs emplois, indiquez le revenu cumulé sur ces emplois.

84. En plus de ce montant, touchez-vous des primes et/ou un 13ème mois ? ◯ oui ◯ non

85. Si oui, quel est le montant net ANNUEL de ces primes et/ou de votre 13ème mois en euros ? ☐

Pour les personnes occupant plusieurs emplois, indiquez les primes cumulées sur ces emplois.

86. Comment avez-vous trouvé votre emploi actuel ?

- ◯ cabinet de recrutement
- ◯ annonces presse
- ◯ suite à un stage
- ◯ retour à l'emploi occupé avant le M2
- ◯ associations d'anciens élèves
- ◯ candidature spontanée
- ◯ annonces sur internet
- ◯ suite à la réussite d'un concours
- ◯ suite à un dépôt de CV sur internet
- ◯ intérim
- ◯ relations personnelles
- ◯ Pôle emploi/APEC
- ◯ création de mon entreprise
- ◯ forums et salons
- ◯ autre

87. Si 'autre', précisez : _____

88. Parmi les propositions suivantes, quelle est celle qui vous semble la plus proche de votre situation actuelle ?

- ◯ votre emploi correspond à votre formation de M2
- ◯ votre emploi nécessiterait une formation supplémentaire
- ◯ vous auriez pu occuper votre emploi sans votre M2
- ◯ votre emploi a nécessité une formation supplémentaire

Dans votre emploi actuel, quels sont les éléments de la formation acquis pendant le M2 suivi à Tours qui vous sont utiles ? (cochez "sans objet" s'ils n'étaient pas proposés)

	inutile	peu utile	utile	indispensable	sans objet
89. les enseignements théoriques	◯	◯	◯	◯	◯
90. les enseignements appliqués	◯	◯	◯	◯	◯
91. l'informatique, les logiciels	◯	◯	◯	◯	◯
92. les interventions de professionnels	◯	◯	◯	◯	◯
93. le mémoire, les projets	◯	◯	◯	◯	◯
94. le stage	◯	◯	◯	◯	◯
95. les langues vivantes	◯	◯	◯	◯	◯
96. un module de préparation à l'insertion professionnelle	◯	◯	◯	◯	◯

97. Bien qu'en situation de travail, cherchez-vous actuellement un nouvel emploi ? ◯ oui ◯ non

98. Si oui, quelles en sont les raisons ?

99. L'emploi que vous occupez au 1er décembre est-il votre premier emploi depuis l'obtention du diplôme en 2010 ? ◯ oui ◯ non

Si oui, allez à la question 103.

100. Si non, indiquez la date de début de votre premier emploi ? (ex : 09/2010) ☐☐ / ☐☐☐☐

101. Indiquez la date de fin de votre premier emploi (ex : 06/2011) : ☐☐ / ☐☐☐☐

102. Si votre emploi actuel n'est pas votre premier emploi, quel était le statut de votre premier emploi ?

- ◯ profession libérale, indépendant, chef d'entreprise, auto-entrepreneur
- ◯ CDD (y compris contractuel de la fonction publique, ATER, assistant d'éducation)
- ◯ intermittent du spectacle, pigiste
- ◯ emplois aidés (Contrat Initiative Emploi)
- ◯ autre
- ◯ fonctionnaire (y compris fonctionnaire stagiaire ou élève fonctionnaire)
- ◯ vacataire
- ◯ contrat d'apprentissage
- ◯ volontariat international
- ◯ CDI
- ◯ intérimaire
- ◯ contrat de professionnalisation
- ◯ service civique

103. Si 'autre', précisez : _____

Vous pouvez également remplir le questionnaire à l'adresse suivante : http://sphinx.univ-tours.fr/ove/enquetem2_2010/questionnaire.htm

Votre premier emploi (ou emploi actuel s'il s'agit de votre premier emploi) était-il en adéquation avec :

	oui	non
104. votre niveau de diplôme (bac+5) ?	◯	◯
105. votre spécialisation de master ?	◯	◯

106. Avez-vous vu eu des difficultés à trouver votre premier emploi (ou votre emploi actuel si votre emploi actuel est votre premier emploi) ?

◯ oui ◯ non

107. Si oui, quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

☐ difficultés à préciser votre projet professionnel
☐ difficultés à trouver des offres d'emploi auxquelles candidater
☐ difficultés à identifier des entreprises auxquelles envoyer votre candidature spontanée
☐ difficultés à rédiger vos CV et lettres de motivation
☐ difficultés à communiquer lors de vos entretiens d'embauche
☐ difficultés à valoriser vos compétences
☐ autre

108. Si 'autre', précisez :

L'année du M2 à l'université François-Rabelais

109. Pendant l'année de M2 et en dehors des congés d'été, avez-vous travaillé en marge de vos études et/ou de votre stage (même seulement quelques heures par semaine) ?

◯ oui, moins de 10 heures par semaine ◯ oui, plus de 10 heures par semaine ◯ non

110. Si oui, ce travail salarié était-il en lien avec vos études ? ◯ oui, tout à fait ◯ plus ou moins ◯ non

111. Ce travail vous a-t-il permis de développer des compétences complémentaires à celles acquises pendant votre cursus ?

◯ oui, des compétences encore utiles aujourd'hui
◯ oui, des compétences qui m'ont été utiles après mon diplôme mais qui ne le sont plus aujourd'hui
◯ non

112. Pensez-vous que votre formation de M2 à Tours vous ait fourni une bonne préparation à votre entrée dans le monde professionnel ?

◯ oui, tout à fait ◯ oui, plus ou moins ◯ non, pas vraiment ◯ non, pas du tout

113. Aujourd'hui, comment résumeriez-vous les points forts de la formation de M2 ?

114. Aujourd'hui comment résumeriez-vous les points faibles de la formation de M2 ?

Vous pouvez également remplir le questionnaire à l'adresse suivante : http://sphinx.univ-tours.fr/ove/enquetem2_2010/questionnaire.htm

Coordonnées

L'Observatoire de la Vie Etudiante vous remercie pour votre précieuse participation qui nous permettra de mieux cerner le devenir et le parcours des diplômés de M2, de faire connaître ces formations et d'accompagner les étudiants dans leur insertion professionnelle.

Nous allons maintenant vous demander si vous accepteriez d'intégrer vos coordonnées personnelles ou professionnelles au sein d'un annuaire d'anciens diplômés de l'établisssement, ceci afin de pouvoir vous recontacter le cas échéant pour une autre enquête ou pour d'éventuelles interventions dans l'université pour faire part de votre expérience.

115. Acceptez-vous de figurer dans un annuaire d'anciens diplômés ? ◯ oui ◯ non

116. Acceptez-vous de transmettre vos coordonnées au responsable du master que vous avez obtenu ? ◯ oui ◯ non

117. Acceptez-vous de transmettre les informations sur votre situation professionnelle et/ou d'études au responsable du master que vous avez obtenu ?

◯ oui ◯ non

118. Acceptez-vous de transmettre vos coordonnées professionnelles ? ◯ oui ◯ non

119. Adresse professionnelle :

120. Téléphone professionnel : _____

121. Mail professionnel : _____

122. Acceptez-vous de transmettre vos coordonnées personnelles ? ◯ oui ◯ non

123. Adresse personnelle :

124. Téléphone personnel : _____

125. Mail personnel : _____

Dans le cas de déménagements futurs, merci de nous indiquer les coordonnées d'un contact fixe (parents par exemple) qui nous permettra de maintenir le lien avec vous.

126. Lien de parenté : _____

127. Nom, Prénom : _____

128. Adresse :

_____

129. Téléphone : _____

130. Souhaitez-vous ajouter des remarques ou des suggestions ?

<u>Annexe 2</u> : extrait du guide Informatique et Libertés pour l'enseignement supérieur

Fiche n°8 Enquêtes statistiques portant sur le devenir professionnel et le suivi de cohortes d'étudiants

De quoi s'agit-il ?

La mise en place des indicateurs de performances dans le cadre de la LOLF et la nécessité d'adapter au mieux l'offre de formation contribuent au développement d'enquêtes de suivi de cohorte d'étudiants. En effet, suivre le parcours des étudiants dans le cadre d'un suivi de cohorte est l'occasion d'observer dans la durée le devenir des diplômés et de mieux comprendre leur orientation.

Le plus souvent, les informations à caractère personnel nécessaires à la réalisation de ce suivi seront extraites de la base de gestion des étudiants et peuvent être complétées par des enquêtes auprès d'étudiants (ex. : connaître pour chaque diplômé, sortant de l'Université pour entrer sur le marché du travail, son devenir professionnel 18 mois et 3 ans après l'obtention du diplôme).

Les informations recueillies sont ensuite utilisées et analysées dans un but statistique.

Dans la plupart des cas, ces études sont menées par les Observatoires de la Vie Étudiante, structures chargées, au sein des universités d'élaborer, des outils d'analyse et d'aide à la décision.

En quoi mes libertés sont-elles concernées ?

Si la légitimité de ce type d'études ne saurait être remise en question, elles doivent cependant être réalisées dans le respect des droits des personnes (information préalable, droit d'accès, de rectification et d'opposition).

En outre, le risque d'une exploitation des données à des fins autres que celle d'un suivi de cohorte étant toujours possible, une attention particulière doit être apportée aux mesures prises pour assurer la sécurité et la confidentialité de ces traitements et notamment garantir l'anonymat des réponses.

Que faire ?

Les responsables de ces études doivent veiller à la mise en place des mesures suivantes :

- une information préalable des étudiants relative à la mise en place de ce type d'études au sein de l'établissement doit être prévue. Celle-ci peut par exemple être réalisée au moment de l'inscription de l'étudiant ;
- le questionnaire d'enquête adressé aux (anciens) étudiants doit :
  - rappeler les mentions de la loi "Informatique et Libertés" ; celles-ci doivent également figurer sur la lettre d'accompagnement ;
  - indiquer qu'il reste facultatif et est confidentiel ;
  - comporter des questions qui restent pertinentes et adaptées au regard de la finalité de l'enquête ;
- une fois l'enquête considérée comme terminée, les informations personnelles détenues par le responsable de l'enquête doivent être détruites ou archivées; seuls les résultats statistiques peuvent être conservés ;

- un pilotage rigoureux et officiel de cette étude est assuré par exemple par le vice-président CEVU (Conseil des Études et de la Vie Universitaire) ;
- les statistiques nécessaires seront réalisées par des personnes habilitées à utiliser de la base de gestion des étudiants ;
- une information sur l'enquête devra être présentée régulièrement « au fil de l'eau » : journal de l'établissement, présentation des résultats lors des « journées scolarité », des réunions d'accueil des étudiants...

Se reporter à l'annexe 1 « Mode d'emploi : comment déclarer ? » qui précise les cas dans lesquels ces traitements relèvent du régime de la déclaration normale ou de la demande d'autorisation.

CPU - AMUE - CNIL © 2007

<u>Annexe 3</u> : Charte de la collecte des données sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université élaborée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

CHARTE DE LA COLLECTE DE DONNEES SUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLOMES DE L'UNIVERSITE

Préambule : La charte a été élaborée par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques) en concertation avec la Conférence des Présidents d'Université (CPU), le CEREQ et la Délégation Interministérielle à l'Orientation (DIO) dans le cadre d'un comité de pilotage et d'un groupe de travail technique, auquel ont participé également des représentants d'observatoires universitaires et de filières de formation.

OBJECTIFS DE LA CHARTE

1. Finalités de l'enquête

La loi relative aux libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007 fait de l'orientation et de l'insertion professionnelle des missions essentielles du service public de l'enseignement supérieur. Elle fait obligation aux établissements d'enseignement supérieur de rendre publiques des statistiques comportant notamment des indicateurs d'insertion professionnelle des étudiants. A cette fin, il apparaît essentiel de disposer de données pour mesurer l'insertion professionnelle des diplômés d'universités, tant au niveau des établissements – de nombreuses universités mènent déjà depuis longtemps des enquêtes d'insertion auprès de leurs anciens étudiants – qu'au niveau national.

L'objectif est double : d'une part contribuer à l'information des publics, au premier rang desquels les étudiants et les lycéens, et à la notoriété des filières universitaires, et d'autre part valoriser les réussites des universités et reconnaître la préparation à l'insertion professionnelle comme une des missions de l'enseignement supérieur donnant lieu à évaluation de sa performance. Ce deuxième objectif pourra conduire, à terme, et comme le demande le Parlement, à faire reposer une partie de l'attribution des moyens aux établissements sur un indicateur d'insertion professionnelle calculé au niveau de l'université mais tenant compte des spécificités de l'université et du contexte national et régional de l'emploi. Pour garantir la qualité de cet indicateur, un processus de certification des données sera mis en place, sous l'égide de la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SDSIES), en collaboration avec le réseau des observatoires des universités et le CEREQ. La SDSIES assure l'exploitation statistique des données au niveau national.

Les données statistiques ainsi collectées pourront également constituer un outil de pilotage au service des universités et être prises en compte pour l'évaluation des universités par l'AERES.

L'enquête a été examinée le 15 juin 2011 par la commission Services publics et services aux publics du Conseil national de l'information statistique. Le Président, après avoir entendu la commission, a émis un avis d'opportunité favorable à l'opération.

2. Organisation de l'enquête

1. La collecte des données est réalisée au sein des universités. L'organisation de cette collecte ainsi que le contrôle des données recueillies est de la responsabilité de l'université, dans le respect des dispositions contenues dans la présente charte. Les universités mettent en œuvre les moyens nécessaires à l'obtention de taux de réponses satisfaisants auprès de leurs anciens diplômés.
2. Les dispositions de la charte visent à garantir la production de données de qualité, fiables, et comparables entre les universités. Elles incluent un ensemble de règles méthodologiques visant à assurer la comparabilité des données, ainsi que la possibilité de contrôles externes.
3. Les données devront être validées par le MESR, qui certifie les résultats obtenus.
4. Le traitement national des données remontées par les universités a été déclaré à la CNIL (déclaration n° 1403894). Chaque université se met, pour sa part, en conformité avec la CNIL pour le traitement des données qu'elle collecte par le biais de l'enquête. Il est recommandé à cette fin de désigner un correspondant informatique et libertés dans l'université, si un tel correspondant n'existe pas déjà[1].

[1] Il existe un réseau des correspondants informatique et liberté des établissements d'enseignement supérieur SUPCIL, sur lequel vous trouverez des informations à l'adresse suivante : https://listes.cru.fr/wiki/cil/

CONTENU DE LA CHARTE ----------

1. Champ de l'enquête

L'enquête 2012 porte sur les diplômés 2010 présentant les caractéristiques suivantes :

1. ayant la nationalité française ;
2. ayant obtenu en 2010 un DUT, une licence professionnelle, ou un master ;
3. nés en 1980 ou après ;
4. n'ayant pas interrompu leurs études pendant deux ans ou plus, avant l'obtention du diplôme en 2010 ;
5. ne s'étant pas réinscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement à la rentrée universitaire 2010 et/ou à la rentrée universitaire 2011.

Le filtre 4 est géré par le biais du questionnaire. Il a pour objectif de limiter le champ aux diplômés ayant obtenu leur diplôme en formation initiale. Cette formulation est conforme à la définition adoptée par le CEREQ dans les enquêtes Génération.

Le champ de l'enquête sera progressivement élargi au fil des ans. La définition de l'indicateur conduirait à l'étendre à terme à tous les diplômés français détenteurs d'un diplôme national d'université se présentant pour la première fois sur le marché de l'emploi.

2. Population à enquêter

Le MESR fournit la base complète des diplômés 2010. Les étudiants préalablement repérés comme ne faisant pas partie du champ (en particulier ceux qui se sont réinscrits lors des années suivantes à l'université) sont repérés par la modalité « non » de la variable « a_enquêter ».

Tous les autres diplômés doivent être interrogés (cette variable est à « oui »), sauf situations particulières dûment justifiées avant le démarrage de l'enquête.

L'annexe 1 de la charte donne la définition précise de la population à enquêter.

3. Date d'observation

La date d'observation est fixée au 1er décembre 2012. Cette date correspond à un délai d'observation de 30 mois pour une sortie en juin 2010.

4. Questionnaire d'enquête

Pour permettre le calcul d'indicateurs d'insertion professionnelle, les questionnaires des universités doivent permettre de renseigner un ensemble de variables communes à toutes, selon des nomenclatures fixes. Les questions correspondantes constituent un volet commun à tous les questionnaires d'enquête des universités.

Les universités sont libres d'ajouter à leur questionnaire un volet qui leur est propre pour répondre aux autres objectifs de l'enquête, notamment aux objectifs de gouvernance et d'information du public. Elles doivent veiller à ce que les questions complémentaires n'alourdissent pas trop le questionnaire.

L'annexe 2 de la charte donne la liste des variables du volet commun avec leurs nomenclatures.

L'annexe 3 de la charte donne le volet commun aux questionnaires permettant de renseigner ces variables.

5. Mode d'interrogation

Le mode d'interrogation mis en œuvre au sein des universités pour l'enquête menée en 2012 n'est pas imposé.

L'objectif à terme est de parvenir à une homogénéité des modes d'interrogation.

Quel que soit le mode d'interrogation retenu pour le premier contact avec les enquêtés, une relance téléphonique est généralement nécessaire pour obtenir un taux de réponse satisfaisant.

6. Mode de remontée des données

Les données relatives aux diplômés de master sont remontées par le site sécurisé PEPIP.

Les données relatives aux diplômés de DUT sont remontées par l'application de gestion de l'enquête nationale DUT.

Les données relatives aux diplômés de licence professionnelle sont remontées soit par l'application de gestion de l'enquête nationale LP soit par le biais du site PEPIP.

Le fichier remonté par le biais du site PEPIP doit être conforme à l'annexe 2 de la présente charte.

7. CNIL

Quelle que soit la forme du questionnaire adressé aux diplômés, celui-ci doit être accompagné des informations suivantes :

- Les coordonnées de l'étudiant ont été obtenues par : (le service de scolarité / la composante / un annuaire d'anciens étudiants)
- Les réponses à ce questionnaire sont facultatives
- L'enquête réalisée auprès des diplômés 2010 permettra à l'université de connaître la nature de l'insertion professionnelle de ses diplômés. Les informations seront également transmises au ministère sous la forme de fichiers de données individuelles anonymisées pour établir des indicateurs d'insertion professionnelle par établissement, et par discipline d'étude. Elles seront utilisées uniquement à des fins statistiques.
- Le droit d'accès aux informations individuelles s'exerce auprès de l'université.

En tant que responsables de l'enquête, les universités s'assurent de la sécurité du traitement et de la confidentialité des données. Elles veillent notamment à ce que seules les personnes dûment habilitées en raison de leurs fonctions dans l'enquête aient accès aux informations individuelles de l'enquête.

Enfin les universités doivent prévoir de préciser sur les formulaires d'inscription que les données personnelles, et notamment les coordonnées de l'étudiant et de sa famille, pourront être utilisées à des fins d'enquête (voir le guide Informatique et Libertés pour l'enseignement supérieur et la recherche publié par la CNIL, la CPU et l'AMUE et plus particulièrement la fiche n°8 relative aux enquêtes statistiques portant sur le devenir professionnel et le suivi de cohortes d'étudiants).

Proposition de texte à porter sur les formulaires de collecte :

« Université XXX

Les informations recueillies dans le cadre de la présente enquête font l'objet d'un traitement informatique destiné à mesurer l'insertion professionnelle des diplômés. Les destinataires des données sont d'une part l'université XXX, d'autre part le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour établir des indicateurs d'insertion professionnelle par établissement et par discipline d'étude.
Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à YYY (préciser le service) de l'université XXX. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »

8. Certification des résultats

Afin de garantir l'homogénéité des traitements et des données, il est nécessaire de mettre en place un processus de certification. Ce processus repose sur différents éléments, présentés ci-après : une pré-certification du tronc commun des questionnaires, un contrôle interne des données, un taux de réponse, un contrôle externe des données, un bilan de collecte a posteriori accompagnant le questionnaire tel qu'il a été soumis aux enquêtés.

8.1 Certification du tronc commun des questionnaires :

Pour assurer la comparabilité des données, la formulation des questions du tronc commun du questionnaire doit être identique pour toutes les universités. L'ordre des questions doit également être respecté dans la mesure du possible.

Les universités qui anticipent des difficultés pour respecter l'une ou l'autre de ces deux contraintes doivent en avertir le MESR le 30 octobre 2012 au plus tard, en joignant leur questionnaire, afin qu'il puisse vérifier que les aménagements proposés n'invalident pas la comparabilité des données recueillies par le biais du questionnaire avec celles des autres universités.

Le questionnaire soumis aux enquêtés devra être annexé à la convention que le président de l'université retourne signée au MESR.

8.2 Contrôle interne des données :

L'observatoire se dote des moyens nécessaires pour détecter et corriger les omissions, et pour effectuer les contrôles de cohérence sur les questionnaires remplis, afin de les valider. L'annexe 6 présente les contrôles de cohérence effectués par le MESR sur les données qui lui sont transmises.

8.3 Taux de réponse :

L'université doit s'efforcer d'obtenir, sur chacune des spécialités des diplômes du champ, le meilleur taux de réponse possible dans les délais impartis pour l'enquête.

L'obtention d'un taux de réponse satisfaisant nécessite généralement,

1. de mettre en place une procédure de recherche de coordonnées des diplômés avant la période de collecte proprement dite ;
2. d'effectuer une ou plusieurs relances auprès des personnes n'ayant pas répondu lors du premier contact.

8.4 Contrôle externe des données :

La remontée de données individuelles au MESR permet la mise en œuvre d'un traitement national homogène de ces données.
Afin d'appréhender l'effet des traitements effectués sur les données collectées, il importe de pouvoir remonter à leur source. L'université devra donc conserver pendant un an au moins les originaux des documents recueillis au cours de l'enquête : les questionnaires papier, les masques de saisie des appels téléphoniques, et les fichiers de données des questionnaires multimédias. Ces documents devront pouvoir être communiqués au MESR à sa demande.

8.5 Bilan de collecte

La remontée des données par le biais du site PEPIP s'accompagne d'un bilan de collecte qui permettra d'apprécier la qualité globale des données remontées (annexe 5).

9. Calendrier

9.1 Préparation de la collecte

1. Mise à jour du site d'information et d'échanges dédié à l'opération : septembre 2012.
2. Mise à disposition par le MESR de la liste des diplômés à interroger pour chaque université : 1er septembre 2012.
3. Remontée des éventuelles difficultés posées par la mise en œuvre du tronc commun de l'enquête : 30 octobre 2012 au plus tard.

9.2 Collecte des données

1. Date d'observation : 1er décembre 2012
2. Période de collecte : 1er décembre 2012 au 31 mars 2013.
3. Ouverture du site dédié à la remontée des données collectées : 2 avril 2013.
4. Date limite pour la remontée des données au MESR : 30 avril 2013.

9.3 Traitement des données

1. Validation des données par le MESR en relation avec les universités : mai-juin 2013.
2. Exploitation des données : juillet-septembre 2013.

LISTE DES ANNEXES ----------

1. Population à enquêter
2. Structure du fichier de données à transmettre via le site PEPIP
3. Volet commun du questionnaire
4. Définition du taux d'emploi
5. Bilan de collecte des données d'enquête (disponible le 1er décembre 2012)
6. Guide des contrôles de cohérence (disponible le 1er décembre 2012)